

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 01-2022

SÉANCE DU 23 MARS 2022

**Boucllement du préavis N° 11-2017 - Rue du Village (tronçon Est)  
Secteur gare / Clergère Sud - Construction d'un chemin piéton public**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la construction d'un chemin piéton public, en référence au préavis N°11-2017 (12 avril 2017).

Le décompte est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
<b>Totaux</b>	<b>3'560'000.00</b>	<b>1'680'817.15</b>	<b>1'879'182.85</b>

Ce chantier s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 1'879'182.85 TTC par rapport à la demande de crédit. Cette différence vient du fait que les prix des retours des dossiers d'appels d'offres d'entreprises ont été favorables, de plus les protections demandées par les CFF ont pu être drastiquement simplifiées et une partie des coûts des travaux prévus pour la démolition du bâtiment sur la parcelle N°25 a été imputée au nouveau propriétaire.

Il est à noter que la recette nette de CHF 652'217.00 TTC provenant de la contribution fédérale au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) est à déduire du total des dépenses de CHF 1'680'817.15. Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 1'028'600.15 sera amorti dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur une période de 30 ans pour les ouvrages de génie civil.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 22 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

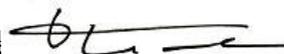
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 23 mars 2022